



COMPTE RENDU DU GT AIDE A LA SCOLARITE 2 MARS 2021

Le directeur présente les finalités du GT :

- passer en revue le dispositif,
- relever les attentes de familles mais aussi
- prendre en compte la position de de l'Etat qui investit des fonds très importants et
- envisager l'évolution du dispositif avec l'élargissement du réseau.

Il demande aux participants de proposer des modifications pour mieux fonctionner. La crise de la COVID a montré la nécessité de tenir ce GT. Le dispositif des bourses est absolument nécessaire. Il a permis de répondre à des demandes supplémentaires dues à la crise.

21% des élèves ont une bourse. Le dispositif fonctionne plutôt bien pour les familles qui en ont vraiment besoin. Il reste cependant trop de familles de la classe moyenne « basse » qui n'ont pas accès aux bourses et n'arrivent pas à payer les frais de scolarité

JC Marfaing (MEAE) rappelle que ce système existe depuis 1963 et a connu un tournant en 2007 avec l'instauration de la gratuité des classes de lycée. Ceci a eu des effets pervers: l'arrêt du financement des entreprises ou encore l'augmentation des frais de scolarité.

Le montant consacré aux bourses est passé de 125 millions en 2012 à 190 millions en 2016. Un deuxième tournant a été celui de la suppression de la PEC (Prise en Charge de la scolarité des lycéens) en 2012. M. Marfaing explique que le quotient familial est basé sur les revenus des familles dont on déduit les frais de scolarité. Il soulève les difficultés récurrentes pour le calculer ainsi que des problèmes "logistiques" pour le montage des dossiers.

Le directeur souhaite savoir ce que l'on peut faire mieux avec les moyens à disposition. 3 volets de réflexion sont envisagés : l'évolution de la quotité, une évolution de la prise en compte de l'immobilier et des revenus mobiliers.

L. Sisti rappelle quelques données chiffrées. Le système a été relativement stable sur 10 ans. La quotité moyenne demeure entre 79 et 82%. 147 familles supplémentaires ont pu bénéficier de bourses grâce à l'augmentation du quotient maximum à 23 000 € en 2018.

Il annonce une augmentation probable des demandes de bourses pour cette année mais n'a pas encore de visibilité.

Souvent l'enveloppe attribuée n'est pas consommée dans sa totalité à cause des bourses para scolaires qui ne sont consommées qu'à 80 % et de l'évolution des taux de change. On n'a un retour sur une campagne de bourses que 18 mois après sa mise en place ! La DFAE donne souvent plus que ce que les postes demandent. 140 postes n'ont pas consommé leur enveloppe à cause de la crise sanitaire.

Concernant les rejets, ils sont également stables et varient entre 33 et 35 % dont 25 % pour dossiers incomplets (manque de pièces) et le reste pour des déclarations incomplètes (doutes suite à visite au domicile par exemple).

Le barème (IPPA) est calculé à partir de l'indice MERCER (coût de la vie 30% / coût du logement 70 %) qui sert à calculer l'indemnité de résidence des fonctionnaires en poste à l'étranger. Il faudrait voir si une adaptabilité plus fine de cet indice ne pourrait pas se faire au

niveau des villes. A ce jour le logiciel SCOLA ne permet pas d'introduire l'IPPA par ville... pas avant 2022 !

La FSU intervient pour demander si l'éviction des personnels résidents de l'accès aux bourses se fait en raison du versement de l'avantage familial ou à cause du calcul du quotient familial.

L'Agence répond que l'avantage familial couvre les frais de scolarité et donc que les résidents sont exclus pour cette raison des bourses. Ils peuvent cependant bénéficier de bourses pour le parascolaire.

La FSU a demandé à ce qu'une vigilance particulière soit portée sur les points suivants :

- l'extension du réseau ne doit pas engendrer l'exclusion du système des bourses de ceux qui peuvent y prétendre aujourd'hui
- l'enveloppe budgétaire des aides doit être adaptée à cette extension
- les familles actuellement boursières et particulièrement celles qui ont de petits revenus ne doivent pas être exclues
- pour les familles ayant des faibles revenus, il faut veiller à ce que les modifications n'entraînent pas une baisse de leur quotité : la quotité doit rester identique (100%)
Le directeur répond qu'il ne s'agit pas d'exclure des gens qui bénéficient aujourd'hui des bourses ou de diminuer leur quotité, mais, au contraire de les sécuriser et de permettre à ceux qui actuellement n'accèdent pas au système
- les bourses ne doivent pas devenir un moyen de concurrence entre les établissements, notamment dans les pays où de nombreux établissements partenaires voient le jour aux pieds des EGD et des conventionnés
- le travail de contrôle du Consulat est important pour la vérification des demandes or il y a de moins en moins de personnel dans le réseau consulaire.
- un risque de contrôle moins efficient pour surcharge de travail des services consulaires existe dans les pays où les partenaires se développent.
- danger que peut représenter une éventuelle externalisation car il s'agit de moyens financiers alloués par l'Etat !
- nécessité de renforcer le service de l'aide à la scolarité à l'AEFE
Le directeur précise que ce GT n'est pas le lieu pour parler de l'extension du réseau.

L'Agence a reçu des propositions de la FAPEE. Propositions pour lesquelles la FSU a donné son avis. A la demande, par exemple, d'une augmentation du budget des bourses proportionnellement à l'augmentation des effectifs par zone géographique la FSU a clairement exprimé son opposition, ce n'est pas au budget de l'Etat de financer le développement d'un réseau privé !

On retiendra de ce GT que :

- entre l'année scolaire 2012/2013 et l'année scolaire 2019/2020, il y a eu une diminution de 13,45% du nombre de demandes de bourses alors que pendant cette même période la croissance du nombre d'élèves français dans le réseau est estimée à au moins 5%.
- une méconnaissance des barèmes par les familles ;
- des règles de calcul difficiles à comprendre ;
- un dossier lourd à remplir, avec de nombreuses pièces justificatives parfois difficiles à obtenir et dont la pertinence peut aussi être sujette à question ;
- une tendance dans certains postes à vouloir écarter les bénéficiaires de petites quotités au profit d'autres considérés comme plus dans le besoin ;
- une méthode d'évaluation et des seuils d'exclusion pour le patrimoine mobilier et immobilier parfois totalement décalés avec les réalités locales ou totalement injustes ;
- un reste à charge des familles qui ne cesse d'augmenter.

Autant de points sur lesquels il faudra rester vigilant.